



## Reprise de travail à 5 jours

Par **Sonia legendre**, le **19/03/2015** à **14:47**

Je vais essayer d'être clair. Depuis à peu près 2 ans 1/2 je prend 1 jour de congé sans solde afin de m'occuper de ma fille. J'ai fait cette formule pour pouvoir à tout moment retravaillé sur 5 jrs. Depuis septembre de cette rentrée la société pour laquelle je travaillé à été vendue. Mon nouveau employeur à accepté ma journée dans solde. Mais voilà je vais être mise au chômage (licenciement économique) et voudrais savoir s'il est possible sans que mon employeur ne s'oppose, retravailler les mercredis. Je n'ai d'ailleurs jamais signé de papier. J'ai téléphoné à l'inspection du travail, mais malheureusement il n'a pas su me répondre. Merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **19/03/2015** à **16:04**

Bonjour,

Si je comprends bien, par un accord tacite de l'employeur vous êtes passée à temps partiel mais cela aurait dû faire normalement l'objet obligatoirement d'un avenant...

En absence, vous pourriez a priori demander que le contrat de travail initial soit respecté et un retour à temps plein...

Par **Sonia legendre**, le **19/03/2015** à **20:34**

vous avez très bien compris ma question. Mon cas est un peu particulier! Merci pour votre aide.

Cordialement

Sonia Legendre